

Médecine : dans les coulisses de l'examen d'entrée

SUPÉRIEUR L'Ares a dressé le bilan de la journée du 8 septembre dernier

- ▶ Un rapport confidentiel permet de plonger dans les arcanes de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie.
- ▶ Il décrit les processus de sécurisation et d'humanisation de l'épreuve.
- ▶ Tout en mettant les résultats en perspective.

Quatre mille candidats inscrits (3.984 exactement)... pour 697 lauréats. En septembre 2017, l'examen d'entrée en médecine et dentisterie généraït quelques centaines d'heureux élus mais aussi plusieurs milliers de déçus. Cinq mois plus tard, l'Ares - l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur - revient, dans un rapport confidentiel qu'un vent favorable a déposé à la rédaction du *Soir*, sur les coulisses de l'examen. De quoi mieux comprendre comment et pourquoi, ce qui fut une épreuve pour les étudiants concernés, l'a également été pour l'opérateur à la manœuvre.

Pour mémoire, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait confié à l'Ares, non seulement la gestion et l'organisation de l'épreuve mais également le secrétariat du jury. Plongée dans les coulisses de l'opération.

1 La confidentialité. Un risque majeur guettait les organisateurs de l'épreuve: les fuites. Une série de « règles de sécurité » ont donc été élaborées pour réduire à néant le danger de retrouver dans la nature les questions d'examen. Ainsi, chaque membre du jury a été contraint de signer une « charte des obligations », s'engageant à respecter « la confidentialité des travaux, à effectuer leurs tâches avec sérieux et assiduité, à signaler tout éventuel conflit d'intérêts », précise le rapport confidentiel. Certains experts se sont d'ailleurs retirés des travaux car un membre proche de leur famille avait l'intention de présenter l'examen d'entrée. »

Précautions aussi dans le choix des questions: elles ont été élaborées par des « groupes

matières » constitués d'experts dans les domaines soumis à interrogation; ces groupes restaient placés sous la responsabilité du jury et sous le contrôle d'inspecteurs de l'enseignement secondaire. Par contre, seule une poignée de personnes - les président et vice-président du jury ainsi que le membre du jury concerné par la matière - ont opéré la sélection définitive des questions parmi un ensemble de propositions. Elles ont ensuite fait l'objet de multiples contrôles et relectures.

« Depuis la rédaction des questions jusqu'à la version finale du questionnaire, les échanges de documents se sont faits par l'intermédiaire d'une plate-forme sécurisée entre les différents acteurs concernés. Et les documents et autres supports ont été conservés dans un lieu tenu secret et sécurisé. » L'impression et le transport des questionnaires ont ensuite été « confiés à des prestataires disposant de protocoles de sécurité pour éviter toute fuite de l'examen ».

2 Prévoir l'imprévu. Quand des jeunes jouent leur vie professionnelle sur une journée d'examen, il faut prévoir... l'imprévu. Raison pour laquelle l'Ares avait élaboré un « plan de crise » préparant les réponses adéquates à apporter en cas d'incidents: indisponibilité de la plate-forme d'inscriptions au moment de la clôture, accès frauduleux aux données personnelles des candidats, fuites des questions d'examen, décision de justice juste avant l'épreuve, grève des transports le jour dit, etc.

Une cellule de gestion et de communication de crise précisait les attitudes à tenir en cas de survenance d'un impondérable. Ainsi, en cas de problème

majeur dans les transports en commun ou sur les routes menant à l'examen, il était prévu de retarder le début de l'épreuve et d'adapter le planning de l'examen. Dans le même esprit, en raison de niveau de menace établi à 3 à l'époque, les lieux ont été sécurisés, contrôlés avec des chiens et gardés.

3 Humaniser les processus. Les conditions d'accès, d'inscription et de passation d'examen étaient sévères. Par contre, l'Ares avait prévu, et a appliqué le cas échéant, une série de procédures permettant d'humaniser les règles à l'égard des distraits. Ainsi, aucun sac - hormis un contenant transparent - n'était autorisé sur le site. De nombreux candidats se sont néanmoins présentés avec un sac ou une valise (ne serait-ce que par ce qu'ils logeaient sur place la veille de l'épreuve): un conteneur surveillé avait été loué pour y déposer ces objets indésirables.

Arrivés sur le site, les candidats devaient présenter leur carte d'identité et leur convocation officielle. Ce qui devait arriver est arrivé: certains ont oublié cette « formalité ». L'Ares avait prévu, à leur intention, la possibilité d'imprimer sur place leur convocation. Même l'absence de carte d'identité n'a pas donné lieu à un refoulement: les personnes concernées ont signé un document attestant de leur oubli, elles ont été prises en photo et ont dû se rendre le lendemain dans les bureaux de l'Ares avec leur document d'identité pour vérification (ce que toutes ont fait).

Enfin, alors que l'examen commençait à 9 heures, les retardataires ont été autorisés à accéder au site jusqu'à 10 h 30 (aucun temps supplémentaire ne leur était toutefois accordé).

Le 8 septembre dernier, une centaine de jeunes ont bénéficié de l'une ou l'autre de ces « mesures de clémences ».

4 Les résultats. La cote d'exclusion - fixée à 8/20 - a beaucoup fait parler d'elle puisqu'un seul 8/20 (ou moins) entraînait d'office un échec à l'ensemble de l'examen. L'analyse des résultats montre des tendances contrastées sur ces questions. Pour la partie « matières scientifiques », le taux de réussite (supérieur ou égal au seuil de 8/20) est de 71 % des candidats en chimie, 85 % en biologie, 82 % en mathématique et seulement 29 % en physique. En fait, 71 % des candidats ont échoué en raison, notamment ou exclusivement, de leur faiblesse en physique. Le défunt test d'orientation en sciences médicales (Toss) présentait déjà les mêmes tendances. De quoi poser, au minimum, des questions sur l'adéquation entre le niveau d'enseignement en humanité et les exigences posées par le supérieur.

Notons encore que la partie « communication et analyse critique de l'information », largement décriée, est plutôt bien réussie: dans les quatre matières visées (raisonnement, empathie, éthique, communication), plus de 80 % des étudiants ont fait au moins 8/20. Si ça n'enlève rien au sentiment d'injustice vécu par des jeunes recalés pour un déficit supposé d'empathie ou d'éthique, ça tempore en tout cas l'effet délétère de cette partie de l'épreuve. Il n'entre d'ailleurs pas dans les intentions du gouvernement d'en dispenser les candidats de l'édition 2018; par contre les modalités de cotation font l'objet de discussions entre partenaires. ■

ERIC BURGRAFF

EN CHIFFRES**2**

L'examen d'entrée francophone pour les études de médecine et de dentisterie se déroulera cette année en deux sessions : le 6 juillet et le 5 septembre prochains. Ces deux épreuves resteront sous la responsabilité de l'Ares et se dérouleront à Brussels Expo, sur le plateau du Heyse. Les inscriptions seront ouvertes dans le courant du mois de mai. www.ares-ac.be/exmd

1,16

En 2017, l'organisation de l'examen d'entrée en médecine/dentisterie et du test d'entrée en médecine vétérinaire a coûté la bagatelle de 763.000 euros (dont l'essentiel pour médecine/dentisterie).

En 2018, dans la perspective du dédoublement des sessions, le budget total est porté à 1,16 million d'euros. Parmi les principales dépenses, on relève 250.000 euros de location de salle, 250.000 euros de frais de surveillance des épreuves et 250.000 euros pour la rémunération du personnel de l'Ares.

3.984

Près de 4.000 jeunes (3.984 exactement) s'étaient inscrits à l'examen d'entrée 2017. Le 8 septembre, seuls 3.473 se sont présentés devant les grilles de Brussels expo. Au final, 697 ont réussi l'épreuve (642 proclamés dans un premier temps, 55 quelques jours après détection et correction d'une erreur dans la conversion des réponses). Notons que parmi les lauréats, on compte 246 étudiants de bac1 qui ne s'étaient pas classés au concours de fin de première de juin 2017. Le nombre de lauréats se divise également en 648 candidats médecins et 49 candidats dentistes.

186

Le Conseil d'État a vu déferler un nombre impressionnant de recours en extrême urgence : 186 procédures contestant des points précis de l'organisation. L'immense majorité (184) ont été jugés non fondés par la juridiction. Par contre, d'autres recours liés au concours de fin de première (la question des reçus-collés) ont été jugés fondés.

E.B.